REPRESSION.

Et ce fut la fin d'une grande aventure, au cours de laquelle tant de Bretons sacrifièrent leur vie, leur liberté, leurs biens à leur idéal. Mais en dépit de tout, ils ne regrettent rien de ce qu'ils ont fait ; ils savent qu'ils ont ajouté une page à l'Histoire Nationale Bretonne ; que dans cette histoire ils prennent la suite des Le Balp, des Pontcallec, de La Rouërie, qu'ils sont un chaînon de plus entre le passé et l'avenir de la Bretagne vivante.

Puis ce fut la répression, elle fut terrible. Que l'on m'entende bien ici : je ne reproche pas au Gouvernement français de nous avoir poursuivis, condamnés. Les nationalistes Bretons avaient pris position contre l'autorité française en Bretagne et ont agi en ce sens. Ils ont tenté leur chance, ils ont joué la partie, ils ont perdu et ils paient, c'est la règle du jeu. Mais il y a autre chose : ce que je reproche aux Autorités françaises, ce sont d'abord les tortures et les mauvais traitements infligés à tant de Bretons. Je sais bien ce que l'on me dira : ces horreurs n'ont pas été réservées aux seuls Bretons, qu'en cela ils ont été traités comme de simples français, car ces sévices étaient assez de mise dans les prisons de la "Libération". Oui, mais enfin cela n'est pas une excuse et certains de nos compatriotes ont été ainsi traités parce que Bretons.

Comme Jehannin, accusé, ce qui a été assez rare, d'être un B.A. et accusé aussi de dénonciations. Ce dernier chef d'accusation reconnut faux dut être abandonné et Jéhannin n'était donc plus poursuivi qu'en sa qualité de militant breton, sans plus ; délai d'opinion. Il n'en fut pas moins sévèrement condamné et tout au l ong de sa détention préventive, abominablement maltraité. Outre les nombreux passages à tabac, il subissait chaque soir à la Maison d'Arrêt de Rennes, la séance de "chewing gum" (c'est ainsi que les gardiens appelaient les tubes de caoutchouc avec lesquels ils le frappaient alors qu'il était nu). Jéhannin ayant été "impoli" avec ses bourreaux, fut envoyé pendant plusieurs jours au mitard où il continua à être frappé. Il en perdit presque la raison. Sa condamnation était tout de même trop invraisemblable, sa libération fut enfin décidée, mais alors brusquement, il mourut mystérieusement à l'Île de Ré où il avait été transféré.

Comme Geffroy, de la Formation, arrêté à Tréguier, où il avait eu l'imprudence de se rendre, sans aucune précaution, à son retour d'Allemagne. Il fut torturé pour obtenir de lui des dénonciations. Un jour même, il fut attaché à un poteau et on lâcha sur lui un chien policier ; lui aussi faillit perdre la raison - et je ne détaille pas ici d'autres abjects. Cela n'empêcha pas Geffroy de mourir en brave quand, le 17 juillet 1946, il fut fusillé à Rennes, en même temps que son camarade Jasson, une des plus belles figures de l'action bretonne. Tous deux se rendirent au lieu de l'exécution en chantant le chant national "Bro Goz va Zadou" (Vieux Pays de mes Pères).

Comme Jos Youinou, beau-frère de Debauvais, secrétaire au Conseil National pour les questions culturelles, amputé du bras droit à la guerre de 1939. Il fut arrêté à Strasbourg, transféré au Struthof, il y fut abattu un soir d'un coup de revolver par un gardien, après avoir été, pendant des jours, odieusement martyrisé. A propos du Struthof, un des très jeunes de la Formation (qui échappa à la peine de mort à cause de son jeune âge) y participa avec d'autres co-détenus à l'érection d'une potence que, depuis lors, on montre aux touristes comme témoignage et souvenir de la barbarie nazie.

Comme ce Le Goff, de Josselin (qui n'était même pas du Parti) ses gardiens lui faisaient faire quinze fois, vingt fois, à quatre pattes le tour d'une cour pleine de cailloux, chaque fois qu'il passait devant ses bourreaux, n'en pouvant plus, on le ramassait, allant le jeter sur sa paillasse en le bourrant encore de coups. Vit-il toujours? Je l'ai vu à Fontevrault, deux ans après ces faits, il n'était plus qu'une malheureuse loque humai

Et combien d'autres ! et si tous n'ont pas subi de tortures caractérisées, nombr sont ceux qui ont été victimes de traitements inhumains. Certains des condamnés bretons sont d'ailleurs morts en prison, faute de soins.

.../...

Ce que je reproche ensuite au Gouvernement français, ce sont ses procédés hypocrites. Dans l'ensemble des cas de poursuites contre les nationalistes bretons, les chefs d'accusation relatifs à l'action bretonne sont éliminés ou secondaires, camouflés sous la tr célèbre et vague accusation de "collaboration", même qu'il n'y avait pas de faits précis de collaboration. Et l'on sait ce que valait cette accusation servant à cacher des vengeances personnelles, partisanes ou politiques. Une centaine de mille de citoyens français sont pass en Cour de Justice (et je ne parle pas ici des Chambres Civiques) pour cette accusation. En zone occupée, notamment, combien de citoyens français ayant leur maison occupée ou habitant près d'immeubles occupés n'ont pas parlé avec des Allemands ; combien de cultivateurs, de commerçants n'ont rien vendu aux Allemands? S'il avait fallu poursuivre tous ces "crimes", ce n'est pas une centaine de mille, mais des millions de personnes qu'il aurait fallu poursuivre. Mais la discrémination entre les "coupables" et ceux qui ne l'étaient pas se fit tout autrement. Heureusement pour la France, en un sens, il n'yaa pas eu autant de traitres, de délateurs, de tortionnaires que l'on a massacré ou jugé de gens. L'accusation de "crime" de collaboration, pour la grande majorité de ceux qui en furent l'objet, ne fut qu'un paravent pour dissimuler l'assouvissement de rancunes ou d'intérêts particuliers. Et c'est sous cette inculpation générale que l'on noya l'action bretonne dans ce qu'elle eut de plus nettement nationale.

A ma connaissance, une seule fois, toute une fournéedde dirigeants du Parti et du Conseil fut citée ensemble ; si j'ai bonne mémoire il y en avdit au moins une douzaine, mais,.. les autorités savaient bien que sauf un (le signataire de ces lignes) tous les autres étaient à l'étranger ; ils ne pouvaient donc être présents et furent jugés un peu plus tard par contumace.

Nos adversaires de Bretagne étaient les premiers à se plaindre de ces séries de procès individuels où la question bretonne était rarement mise en lumière. Ils auraient souhaité un vaste procès d'ensemble qui aurait mis en cause avec les dirigeants et les principaux militants, le mouvement national lui-même ; ils pensaient peut-être qu'une semblable procédure eut effrayé les timides et les modérés, en quoi j'estime qu'ils se trompaient. Pour une fois nous sommes d'accord avec eux, nous eussions certes préféré le retentissement qu'aurait eu ce procès à l'étouffement des condamnations individuelles. Mais ce retentissement, c'est précisément ce que ne voulait à aucun prix le Gouvernement français.

En dépit du démenti flagrant imposé par les faits, il continuait à nier l'existence de ce mouvement national ; s'il y avait eu dans les cinq départements de Bretagne quelques individus à faire de l'action anti-française, ce ne pouvait être, d'après lui, que quelques fous, des vendus. Leur action, toute superficielle, était le fait de l'étranger ; ces individus n'étaient que des "collabos" comme tous les autres français ayant trempé dans ce "crime".

Cependant, et malgré les précautions prises, ce qui se passait en Bretagne était connu au dehors. En particulier, les pays celtiques s'intéressaient à la répression organisée contre les Bretons, s'indignaient de l'attitude anti-bretonne dans les domaines culturel et politique, des autorités françaises.

Sur l'initiative de l'ambassadeur de France à Londres, ému des attaques de la presse galloise contre les procédés français en Bretagne, le Gouvernement eut la candeur d'inviter une mission galloise à venir à Paris et en Bretagne pour se rendre compte de la situation. Il pensait sans doute que ces hommes ne pourraient qu'être éblouis par l'application des grands principes de droit, d'équité, de justice, d'humanité qui sont, comme on le sait, l'apanage de la IVe République. Hélas, il fallut déchanter. Le rapport publié par cette mission tint à rester objectif et modéré. Mais au point de vue politique, il reconnut explicitement que les nationalistes bretons, bien que poursuivis souvent pour d'autres raisons que leur action bretonne, furent condamnés plus sévèrement parce que Bretons. Quant au point de vue culturel, le rapport porta des jugements très sévères sur l'attitude des autorités françaises en Bretagne. La presse celtique ne cessa d'ailleurs pas de s'intéresser aux Bretons emprisonnés et quelques-uns d'entre nous ont envers elle une grande dette de reconnaissance.

.../...

La répression fut terrible ai-je dit. Il ne s'agit pas de faire ici un exposé général des pertes bretonnes pendant cette douloureuse période. Cette question fera l'objet à elle seule d'une étude spéciale. Disons seulement que la Bretagne eut sa part sanglante dans les cent cinq mille "exécutions sommaires" avouées par le Gouvernement en février 1945 (on sait que "exécution sommaire" est l'euphémisme pour désigner les assassinats qui eurent lieu à la "Libération" et se prolongèrent pendant des mois); que des milliers de Bretons furent parqués dans les camps (rien qu'au camp St-Charles, près de Quimper, 597 personnes étaient officiellement écrouées en janvier 1945 ; du début d'octobre à fin décembre 1944, en Ille-et-Vilaine, dans les Côtes-du-Nord et dans le Finistère, 2 800 personnes environ firent l'objet d'un arrêté d'internement administratif ; à ce nombre il faut aussi ajouter les internés administratifs du Morbihan et de la Loire-Atlantique), la plupart d'entre eux passèrent en Chambre Civique ; des centaines devant les tribunaux

Texte de M. Guyerx